# Art. 24 Eléments protégés d’intérêt communal

Les éléments protégés d´intérêt communal sont indiqués dans la partie graphique du PAG. On distingue:

* construction à conserver;
* gabarit d´une construction existante à préserver;
* alignement d´une construction existante à préserver;
* petit patrimoine à conserver.

Une liste détaillée des éléments protégés d’intérêt communal se trouve dans l´étude préparatoire du PAG.

Les éléments protégés d’intérêt communal présents dans un PAP « quartier existant » ou PAP « nouveau quartier » sont soumis aux prescriptions suivantes:

**(2) Gabarit d’une construction existante à préserver**

On entend par « gabarit d´une construction existante à préserver » l’enveloppe extérieure d’une construction constituée par son alignement, sa longueur, sa largeur, sa hauteur et sa toiture qui, par leur rôle urbanistique et architectural dans l’espace construit existant, doivent être restitués en cas de démolition ou maintenus en cas de transformation ou de réhabilitation de la construction afférente. Les façades, les ouvertures, les ornements et les modénatures, les matériaux et les couleurs, ne sont pas pris en compte dans le « gabarit d´une construction existante à préserver ».

Les décrochements, saillies, balcons et retraits au niveau d’un gabarit d’une construction existante à préserver sont interdits sur les façades visibles du domaine public.

La construction d’extensions peut être autorisée sous condition, qu’elles restent visibles comme ajouts tardifs. L´ajout ne peut pas avoir une hauteur de corniche ou de faîte plus importante que l´élément protégé.

Les gabarits d’une construction existante à préserver peuvent se voir attribuer une nouvelle affectation pour autant qu’elle soit compatible avec les prescriptions réglementaires concernées.

Afin de répondre à des situations particulières, les dérogations suivantes sont possibles:

* la hauteur du gabarit peut être majorée de 1,20 m;
* les reculs aux limites de la parcelle du gabarit peuvent être réduits ou augmentés à 1,90 m.